REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
005-200034502-20190403-20190304042-DE
Reçu le 05/04/2019

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Délibération n° 20190304-0042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 6
M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 6
M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 6 mars 2019,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2019, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**790.612,12€**	**790.612,12€**
Investissement	**639.876,42€**	**639.876,42€**

A la majorité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :
- **Approuver** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-avant ;
- **Autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**16**
Membres présents :	**13**	**Abstention :**	**3**
Membres représentés :	**6**	**Contre :**	**0**

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK